

## **RÈGLEMENT DE L'OPERATION « Séries spéciales Fiat Famille 500 120<sup>th</sup> Anniversary»**

A l'occasion du 120<sup>ème</sup> anniversaire de la marque Fiat, la société FCA France SAS au capital de 53.040.000, 6 rue Nicolas Copernic Z.A. Trappes-Elancourt 78190 Trappes, TVA FR5305493173 (ci-après dénommée « Société organisatrice ») lance une opération (ci-après « Opération Promotionnelle »), via son réseau de distributeurs agréés, consistant à offrir un abonnement de 3 mois à Apple Music pour tout achat de l'un des véhicules neufs figurant à l'article 2.

L'Opération Promotionnelle se déroulera conformément aux règles contenues dans les articles suivants :

### **1. Période de validité**

L'Opération est valable du 05/03/2019 au 31/12/2019 auprès de tous les Distributeurs agréés Fiat participant à l'Opération (ci-après « Distributeurs Agréé(s) »).

### **2. Produits promotionnels (« Produit(s) promotionnel(s) »)**

Les véhicules suivants appartenant aux séries spéciales Fiat Famille 500 120<sup>th</sup> Anniversary :

Fiat 500 120<sup>th</sup> ;

Fiat 500L 120<sup>th</sup> ;

Fiat 500X 120<sup>th</sup> ;

(Ci-après « Produit(s) promotionnel(s) »)

### **3. Éligibilité et limitations**

L'Opération Promotionnelle est ouverte aux clients, âgés d'au moins 18 ans, résidant de manière régulière en France (le(s) « Client(s) »), acquéreur de l'un des Produits promotionnels entre le 5 mars 2019 et le 31 décembre 2019 (« Période promotionnelle ») auprès d'un Distributeur.

Tout Client participant à l'Opération Promotionnelle est réputé avoir accepté sans réserve le présent Règlement et reconnaît y être lié.

### **4. Abonnement gratuit à Apple Music**

Les Clients acquérant un (1) Produit promotionnel conformément au point 5 ci-dessous auront droit à un abonnement de trois mois à Apple Music (« Abonnement gratuit »), dont la valeur est d'environ 29,97 €. Pour éviter toute confusion, il est précisé que Apple Music n'est pas co-organisatrice de l'Opération Promotionnelle.

Concernant les nouveaux abonnés à Apple Music, l'Abonnement gratuit vient s'ajouter aux trois mois d'essai gratuit habituels, soit un abonnement gratuit d'une durée totale de six mois.

Pour plus d'informations sur les conditions relatives à Apple Media Services, veuillez vous rendre sur le site <https://www.apple.com/legal/internet-services/itunes/>.

### **5. Comment bénéficier de l'Abonnement gratuit**

Au cours de la Période promotionnelle, chaque Client acquérant un (1) Produit promotionnel auprès d'un Distributeur peut obtenir un Abonnement gratuit, tel que décrit au point 4 ci-dessus.

Lors de la remise du Produit promotionnel, le Client recevra une lettre de bienvenue contenant les informations permettant de bénéficier de l'Abonnement gratuit. Pour en bénéficier, le Client doit se rendre sur le site Internet MyFiat <http://owners.mopar.eu/content/moc/fiat/fiat-fr/fr/private/login.html> à partir du 18/03/2019 et remplir le formulaire d'inscription (qui implique de fournir les nom, prénom et adresse

électronique du Client, ainsi que le code d'identification imprimé sur la lettre de bienvenue et le « Numéro d'Identification du Véhicule»). Après avoir achevé son inscription, le Client sera dirigé vers le site Internet Apple Music par le biais d'un lien dédié, où le Client devra entrer ses informations de connexion (si le Client a déjà un compte) et le code d'activation. Si le Client n'a pas encore de compte chez Apple Music, il devra en créer un pour pouvoir activer l'Abonnement gratuit. Les Clients pourront activer l'Abonnement gratuit jusqu'au 30/09/2020 et ne pourront le faire qu'une seule fois.

À l'issue de la période d'abonnement gratuit, le Client doit notifier à Apple Music qu'il met un terme à son abonnement ; à défaut, l'abonnement se poursuit et le Client supportera les coûts standards d'Apple Music. L'Abonnement gratuit est soumis aux conditions d'Apple Media Services que vous pouvez consulter ici <https://www.apple.com/legal/internet-services/itunes/>. La Société organisatrice n'est aucunement responsable à l'égard du Client des services de l'Abonnement gratuit souscrit auprès d'Apple Music.

## **6. Données à caractère personnel :**

Les données à caractère personnel fournies par le client dans le cadre de cette Opération Promotionnelle seront traitées conformément aux finalités décrites dans la note d'information sur le site : <https://www.fiat.fr/mentions-legales>

## **7. Généralités:**

La Société organisatrice se réserve le droit de modifier, prolonger, suspendre ou annuler l'Opération Promotionnelle, à tout moment, pour quelque raison que ce soit rendant impossible la poursuite de l'Opération Promotionnelle, conformément aux dispositions du présent Règlement. Dans le cas où l'Opération Promotionnelle serait annulée, les Clients en seront informés de la même manière que celle utilisée pour la communication du présent Règlement ou d'une manière équivalente.

La Société organisatrice est en droit d'interdire à un Client de prendre part à l'Opération Promotionnelle ou de bénéficier de l'Abonnement gratuit si, à sa seule discrétion, elle constate que ce Client tente de compromettre le bon déroulement de l'Opération Promotionnelle par tricherie, piratage, tromperie ou par le biais d'autres pratiques déloyales ou qu'il entend gêner, agresser, menacer ou intimider tout autre client ou des représentants de la Société organisatrice.

L'Abonnement gratuit est incessible et il ne sera proposé ni espèces, ni modalités alternatives pour ce qui concerne tout Cadeau gratuit pour l'Opération Promotionnelle sauf indication contraire dans le présent Règlement.

Le fait pour la Société organisatrice de ne pas faire exécuter l'un ou l'autre de ses droits à tout moment ne vaut pas renonciation à ces droits.

En cas de litige, la décision de la Société promotrice est définitive.

L'acceptation du présent Règlement est une condition à la participation à l'Opération Promotionnelle, de sorte que l'inscription à l'Opération Promotionnelle établit l'acceptation de ce Règlement.

Si l'une ou l'autre des conditions du présent règlement de l'Opération Promotionnelle devait être déclarée nulle ou contraire à la loi, cette condition sera réputée dissociable des autres conditions et dispositions, de sorte que les dispositions restantes du règlement de l'Opération Promotionnelle continueront à s'appliquer.

Le présent règlement de l'Opération Promotionnelle sera régi par les lois françaises et relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.